



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Carte du combattant

Question écrite n° 6617

#### Texte de la question

M Jean Charroppin appelle l'attention de M le ministre de la défense sur la situation des retraites de la gendarmerie ayant servi en Afrique du Nord qui ne peuvent obtenir leur carte d'ancien combattant au titre des opérations d'Afrique du Nord. Leurs dossiers n'ont en effet pas pu être instruits par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre en raison de la non-publication de la liste des bonifications et du relevé des actions de feu et de combat de la gendarmerie mobile, qui est de sa seule compétence. Il lui demande quand il pense faire publier cette liste qui est attendue depuis des années par nombre d'anciens combattants de la gendarmerie.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre de la défense fait connaître à l'honorable parlementaire que les documents concernant la gendarmerie mobile ont fait l'objet de publications au Bulletin officiel des armées. Le troisième modificatif à la liste des unités ayant combattu en Afrique du Nord a été publié dans le numéro 46, du 14 novembre 1988. La liste des unités admises à bénéficier de bonifications afférentes à certaines opérations de combat et la liste des actions de feu et de combat des unités ayant séjourné en Afrique du Nord ont été publiées dans le numéro 48, du 28 novembre 1988.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Charroppin Jean](#)

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 6617

**Rubrique :** Anciens combattants et victimes de guerre

**Ministère interrogé :** défense

**Ministère attributaire :** défense

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 12 décembre 1988, page 3584